

Date de dépôt : 1^{er} décembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Christina Meissner :
qu'entend faire l'Etat pour densifier les zones industrielles

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 novembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le nombre et la surface des zones industrielles est en constante augmentation et ce, surtout en rive droite. Vernier, sans doute du fait de la proximité et de la densité des infrastructures de transport de toutes sortes..., est particulièrement gâtée, les zones industrielles couvrant déjà un quart du territoire communal.

Pourtant, l'espace dans les zones industrielles existantes ne manque pas. Plutôt que d'utiliser la limite de hauteur de 21m, la plupart des entreprises préfèrent l'étalement horizontal, bien meilleur marché en termes de construction. Aussi, le besoin de terrains est toujours d'actualité, rendu plus que jamais nécessaire pour le relogement des entreprises installées dans le secteur dit PAV (Praille Acacias Vernets). La surface de notre canton n'étant pas, encore, extensible, il devient urgent d'entamer une réflexion sur la densification des surfaces industrielles existantes plutôt que de poursuivre leur extension indéfiniment.

Ma question est la suivante :

Aussi, je remercie le Conseil d'Etat de nous préciser sa politique en matière de zone industrielle, notamment sur l'évolution du nombre et des surfaces en zone industrielle et sur ce qu'il entend faire pour rationaliser et densifier l'utilisation de ces dernières (ZI, ZIA ou ZDIA) ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Comme le mentionne le rapport du Conseil d'Etat sur sa politique de développement des zones industrielles, présenté le 27 mars 2009 au Grand Conseil en réponse aux motions M 1745 et Q 3621, le canton de Genève connaît une grave pénurie de terrains à vocation artisanale, industrielle et technologique. A ce jour, le taux de disponibilité dans les zones industrielles est de 2% environ.

Conscient du fort pouvoir d'attractivité qu'exerce Genève sur les entreprises, le Conseil d'Etat a entrepris une série d'actions pour s'efforcer de pallier cette pénurie de terrains disponibles pour les activités économiques, de ne pas bloquer des projets d'urbanisation stratégique pour notre région, et d'offrir des solutions durables et profitables pour l'ensemble des partenaires publics et privés concernés. En matière de densification, l'Etat et la Fondation pour les terrains industriels (FTI) ne préavisent favorablement que les projets d'installations d'entreprises dans les ZI, dont l'indice d'utilisation du sol est au minimum de 1. Par ailleurs, les plans directeurs de zone, dont celui de la ZIMOGA en est le dernier exemple, sont élaborés et révisés dans le sens d'une densification des zones, dans la mesure des contraintes existantes. Il convient cependant ici de rappeler que le processus de densification des zones bâties est une opération lente, réalisable au coup par coup et dans la durée: il faut trouver des solutions de densification économiquement viables pour les entreprises et mettre en place des solutions transitoires pendant les travaux de transformation.

Enfin, comme annoncé dans le projet de budget 2011, le Conseil d'Etat élabore actuellement un projet de loi concernant une nouvelle zone d'activités, destinée à accueillir aussi bien des activités tertiaires que secondaires. Ce projet de loi, modifiant la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI), a pour principal objectif de faciliter la densification des zones d'activités et de maintenir un secteur secondaire dynamique et bien intégré.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER